

Conseil d'administration Séance du 13 octobre 2023

Délibération n°47-2023 Décision modificative n°1 du budget primitif 2023

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg.

Lors de sa séance du 13 avril 2023, le Conseil d'administration a voté son budget primitif 2022 par section et par chapitre.

Quelques ajustements sont nécessaires par voie d'une décision modificative.

À la section de fonctionnement,

En dépenses :

Charges à caractère général ;

Ajustement de certaines dépenses dans le cadre du dispositif Normandie-Sup (international ; formations...) : **+54 058,16€**

Charge de personnel : **+59 461,40€**

Prise en compte des mesures gouvernementales du 1^{er} juillet 2023 (revalorisation du point d'indice ; l'attribution de point d'indice majoré différenciés et revalorisés pour certains indice bruts)

Dépenses imprévues : **-25 000€**

En recettes :

Participation État (exposition DeVisu) : **+ 12 000€**

Participation de la Région Normandie (dispositif Normandie-Sup) : **+74 270€**

Aucune modification à la section d'investissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE				
chapitre	libellé	BP 2023	DM1	BP 2023 + DM1
011	charges à caractère général	1 120 150,00	54 058,16	1 174 208,16
012	charges de personnel et frais assimilés	4 452 144,00	59 461,40	4 511 605,40
65	autres charges de gestion courante	18 600,00	- 300,00	18 300,00
66	charges financières			
67	charges exceptionnelles	135 000,00		135 000,00
68	dotations aux provisions			
022	dépenses imprévues	35 000,00	- 25 000,00	10 000,00
total des dépenses réelles de fonctionnement		5 760 894,00	88 219,56	5 849 113,56
023	virement à la section d'investissement			
042	opération d'ordre entre sections	110 000,00		110 000,00
043	opération d'ordre dans la section de fonctionnement			
total des dépenses d'ordre de fonctionnement		110 000,00	-	110 000,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				
total		5 870 894,00	88 219,56	5 959 113,56

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE				
chapitre	libellé	BP 2023	DM1	BP 2023 + DM1
013	atténuations de charges	1 499,08	-	1 499,08
70	ventes de produits et prestations	330 000,00	-	330 000,00
73	produits issus de la fiscalité	2 000,00	-	2 000,00
74	dotations, subventions et autres participations	5 405 516,00	83 820,00	5 489 336,00
75	autres produits de gestion courante			
76	produits financiers			
77	produits exceptionnels	55 000,00	4 399,56	59 399,56
78	reprises sur provisions			
total des recettes réelles de fonctionnement		5 794 015,08	88 219,56	5 882 234,64
042	opération d'ordre entre sections			
777	quote-part des subvention transférable au compte de résultat	7 461,40		7 461,40
total des recettes d'ordre de fonctionnement		7 461,40	-	7 461,40
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		69 417,52		69 417,52
total		5 870 894,00	88 219,56	5 959 113,56

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE			
DEPENSES	BP 2023	DM1	BP 2023 + DM1
Opérations réelles			
Dépenses financières			
20 Dépenses d'équipement - immobilisations incorporelles	15 000,00		15 000,00
21 Dépenses d'équipement - immobilisations corporelles	235 158,14		235 158,14
Total des opérations réelles	250 158,14	-	250 158,14
Opérations d'ordre			
139158 Reprise des subventions au compte de résultat	7 461,40		7 461,40
040 Opérations d'ordre entre sections			
Total des opérations d'ordre	7 461,40	-	7 461,40
Total des dépenses	257 619,54	-	257 619,54
001 Déficit d'investissement reporté			
Total réalisation + report	257 619,54	-	257 619,54

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE			
RECETTES	BP 2023	DM1	BP 2023 + DM1
Opérations réelles			
13 Subventions d'équipement reçues			-
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés			
Total des opérations réelles			-
Opérations d'ordre			
021 Virement de la section d'exploitation			
040 Amortissements	110 000,00		110 000,00
Total des opérations d'ordre	110 000,00	-	110 000,00
001 Solde d'exécution reporté	147 619,54		147 619,54
Total des recettes	257 619,54	-	257 619,54

DELIBERATION

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Adopte le projet de décision modificative n°1 du budget 2023 de l'ésam Caen/Cherbourg présenté ci-dessus.

Le Président,



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 24

Présents : 15

Votants : 17

Vote : à l'unanimité des voix

Accusé de réception en préfecture
014-200028132-20231016-Delib-47-2023-DE
Date de télétransmission : 16/10/2023
Date de réception préfecture : 16/10/2023